



CONSEIL DES AFFAIRES FRANCOPHONES DU DISTRICT BILINGUE DE BIENNE

Chambre d'économie publique du Jura bernois Conseil de direction Z.I. Route de Sorvilier 21 Case postale 460 2735 Bévilard

La Neuveville / Bienne, le 8 novembre 2012

Fonds cantonal pour la formation professionnelle

Monsieur le président, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres des conseils de direction,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) ont à cœur de soutenir la formation professionnelle duale. Depuis quelques années dans notre pays, plusieurs cantons ont mis en place des Fonds pour la formation professionnelle. Le principe prévoit que toutes les entreprises sont tenues de verser une cotisation, qui représente en général un montant relativement peu élevé. Le produit est ensuite intégralement redistribué en faveur des entreprises qui forment des apprenti-e-s. Les branches qui ont déjà mis en place des fonds de formation sectoriels sont exemptées.

L'ensemble de la Suisse romande s'est doté d'un tel dispositif, qui a aussi fait son apparition dans les cantons alémaniques voisins de Soleure et Argovie, ainsi que dans le canton de Zurich. Pour les entreprises bernoises qui forment des apprenti-e-s francophones, cette situation provoque des difficultés et des incompréhensions par exemple lors de l'organisation de cours interentreprises intercantonaux avec le Jura ou Neuchâtel. Elles doivent en effet s'acquitter de montants bien plus élevés que leurs homologues des cantons voisins, qui bénéficient de rabais financés par les Fonds pour la formation professionnelle. Mais de manière générale, les cantons qui ont mis en place de tels dispositifs tirent un bilan positif de cette mesure simple qui permet de récompenser les entreprises qui oeuvrent à la transmission des savoir-faire auprès de la jeunesse et contribuent ainsi aux conditions-cadres qui font l'excellence de notre économie.

En résumé, le CJB et le CAF sont favorables à la création d'un dispositif comparable dans le canton de Berne et sont prêts à s'engager politiquement sur ce thème. Avant de lancer des démarches, nous avons néanmoins souhaité avoir l'avis de vos deux chambres, étant entendu que votre soutien représenterait un appui important.

Nous vous adressons donc les demandes suivantes :

- 1. Etes-vous favorables au principe de la création d'un Fonds cantonal pour la formation professionnelle réunissant les entreprises qui ne disposent pas d'un tel mécanisme propre à leur branche?
- Si la création d'un Fonds n'obtient pas une majorité politique à l'échelle du canton, la Chambre d'économie publique du Jura bernois serait-elle favorable à ce que des démarches soient lancées en vue d'essayer de créer un Fonds à l'échelle du Jura bernois.
- 3. Si la création d'un Fonds régional devait se réaliser dans le Jura bernois, la Chambre économique Bienne-Seeland serait-elle favorable à ce qu'une extension de son périmètre au Seeland soit étudiée (périmètre défini par la Conférence régionale) ?

Vous voudrez bien nous répondre, avec vos commentaires éventuels, si possible jusqu'au 15 janvier 2013. Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

En vous souhaitant bonne réception de notre courrier et en nous réjouissant de votre prochaine réponse, nous vous adressons, Monsieur le président, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres des conseils de direction, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :

Le secrétaire général :

Jean-Pierre AELLEN

Fabian GREUB

Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

Le président :

Le secrétaire général :

Philippe GARBANI

David GAFFINO